

BUREAUX RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr
Six mois. 23 »
Un an. 44 »

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 fr
Six mois. 27 »
Un an. 51 »

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bulier et C^o place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 23 JANVIER 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

Il n'y a point de nouvelles politiques ce matin... Ah! pardon... l'empereur de Russie a failli être dévoré par un ours. Grâce à son sang-froid et à son adresse, Alexandre II a pu se soustraire au danger qui le menaçait; il a tué l'animal d'un coup de feu et s'est ainsi conservé à la Russie et au souverain pouvoir. C'est le télégraphe de Saint-Petersbourg qui raconte au monde cet émouvant épisode des chasses impériales. En même temps, une dépêche de Vienne nous apprend que l'empereur d'Autriche a adressé de « chaleureuses félicitations » à l'empereur de Russie sur la « manière heureuse » dont ce souverain tué l'ours en question.

Cet envoi de congratulations officielles doit être rapproché du langage assez accentué que tiennent les journaux officiels de Saint-Petersbourg. A titre d'exemple, nous allons analyser un article évidemment inspiré par la chancellerie et publié par le *Golos*. Cette feuille prétend que les journaux de Berlin se sont singulièrement mépris sur le sens et la portée du discours que le Czar a prononcé au banquet de Saint-Georges. Ces feuilles se sont servies de ce discours pour exercer une pression sur les ennemis de l'Allemagne et surtout pour tenir la France dans un état de terreur en lui faisant voir son isolement et sa faiblesse; mais, ajoute le *Golos*, la vérité est que la Russie ne permettra à aucune puissance, quelle qu'elle soit, de se servir d'elle comme d'un instrument, ni n'amoindrira ses sympathies au point de ne pas traiter la France ou les autres puissances sur un pied d'amitié égal à l'amitié qu'elle a pour l'Allemagne.

Si la Russie n'a nul intérêt à s'ingérer dans les affaires allemandes, elle n'a, d'autre part, nul désir d'agir à l'étranger envers la France. L'Autriche, qui se méfie des professions de foi de la Russie, à l'endroit de la paix, l'Autriche se croit, à cause de ses sympathies en faveur de l'Allemagne, en parfaite sécurité, en donnant cours impunément à sa pernicieuse politique dans la question slave. Mais ces sympathies de l'Autriche, quelle que soit leur force, ne réussiront pas à avoir le dessus sur celles que le peuple russe professe à l'égard des Slaves... Bien que l'Empereur et le peuple de Russie désirent continuer à vivre dans des rapports d'amitié avec l'Allemagne, toujours est-il que si elle change ses vues, la Russie se considérera parfaitement libre d'agir comme bon lui semblera. La Russie et l'Allemagne pourront donc rester amies aussi longtemps que cette dernière puissance ne donnera aux Slaves aucun sujet de lui être hostiles.

Méditez bien ce langage de la feuille officieuse russe et vous comprendrez peut-être pourquoi l'Empereur d'Autriche s'est empressé de saisir l'occasion qui lui a été fournie, par un ours, de donner à son frère de Saint-Petersbourg, un nouveau témoignage de sa vive affection.

Vous allez voir que Guillaume va, lui aussi, envoyer ses félicitations à Alexandre II, toujours à propos de l'ours.

Puisque nous nous occupons de politique étrangère, nous devons signaler les informations graves reçues de Rome par une feuille très autorisée de Belgique, le *Courrier de Bruxelles*. D'après ce qu'écrit un des correspondants du *Courrier*, ce ne seraient ni les travaux du Parlement, ni les diners du Quirinal, ni l'attitude du corps diplomatique qui attireraient en ce moment la curiosité publique dans la nouvelle capitale. On ne se préoccuperait que de deux choses, à savoir : de la destination qu'ont reçue les fonds versés à la municipalité de Rome pour secourir les victimes de la dernière inondation du Tibre et de la soi-disant vente faite au roi Victor-Emmanuel, par l'ex-empereur des Français, des propriétés qu'il passait pour avoir achetées, il y a quelques années sur le mont Palatin. Le bruit court que les fonds des inondés seraient allés grossir le trésor de la Commune de Paris, et il paraît que jusqu'ici, la municipalité, déjà sommée plusieurs fois d'en expliquer l'emploi, n'a pas encore soufflé mot. D'autre part, en ce qui concerne le mont Palatin, on assure que Napoléon n'a jamais été que l'acheteur titulaire et qu'en cette occasion, il a joué le rôle que jouent ces marchands de campagne, au nom desquels Victor-Emmanuel vient d'acquiescer plusieurs villes dans et autour de Rome. Le roi d'Italie aurait donc possédé, depuis un certain nombre d'années, à Rome, sous la firme Napoléon III et à la face du gouvernement pontifical, un terrain central où il a été libre de donner protection et asile à tous les agents et conspirateurs qui lui ont préparé son entrée à Rome par la brèche de *Porta Pia* ! Ce sont là des bruits d'une gravité exceptionnelle. Le correspondant prétend, toutefois, que, en remontant à leur source, il s'est assuré qu'ils sont dignes de toute croyance et conformes, d'ailleurs, d'un côté, aux sentiments du parti italien contre la France et, de l'autre, à ce qu'une circulaire de M. Visconti-Venosta, publiée l'an dernier, a dit de la conduite de Napoléon III envers le Saint-Père.

A l'intérieur, nous n'avons à signaler aucun fait saillant, si ce n'est la circulaire que M. Rouher vient d'adresser aux électeurs de la Corse. On trouvera plus loin le texte de ce document; il plaira aux partisans du régime impérial, mais il nous semble au moins étrange d'entendre l'ancien ministre de Napoléon III reprocher à la République les « inqualifiables mesures et les destitutions de toutes sortes qui ont été pratiquées en Corse ».

L'Empire s'est-il donc toujours montré si juste, si impartial, si ami de la liberté, pour que M. Rouher puisse être si sévère aujourd'hui ?

La Chambre a voté hier l'urgence d'une proposition de M. Raoul Duval sur la dénonciation des traités de commerce avant le 4 février. L'urgence a été admise également pour une proposition de

M. Johnston de nommer une commission de dix-sept membres, chargée de rechercher s'il y avait lieu de dénoncer ces traités. Nous sommes au 23 janvier; quelques jours seulement nous séparent du 4 février. La commission aura-t-elle pu se prononcer d'ici là ?

Voici la lettre de M. Rouher dont il est question dans notre Bulletin :

ELECTEURS DE LA CORSE.
Après des délais arbitraires ou illégaux, qui ont froissé l'opinion et blessé l'impartialité publique, le décret qui vous convoque au scrutin est enfin promulgué.

Cette élection n'est pas simplement un choix entre des concurrents politiques; elle reçoit des faits qui l'ont précédée, un caractère exceptionnel en gage des questions de dignité et d'honneur, et doit être un verdict prononcé sur certains actes et certains hommes.

Depuis le mois d'octobre, en effet, la Corse a été soumise à d'inqualifiables mesures. Un commissaire extraordinaire a, par la menace, enlevé au conseil général la liberté de ses délibérations. Plusieurs conseillers élus ont été capicieusement dissous. De modestes employés, des fonctionnaires, des magistrats, malgré d'anciens services et une valeur éprouvée, ont été sacrifiés à des haines aveugles et à d'infimes ambitions; par des révocations injustes, par un déploiement insolite de forces militaires, on a tenté d'ébranler vos courages, de courber vos volontés.

Les dépositaires d'un pouvoir transitoire n'ont pas dissimulé leur but, ils veulent vous contraindre à abjurer votre culte pour une dynastie élevée sur le trône par le suffrage universel, renversée par une abominable insurrection.

Vous reprenez l'exercice de votre souveraineté, et, j'en ai la confiance, vos suffrages seront une première réparation pour les victimes, un premier châtiement de l'offense. Le scrutin sera l'affirmation de votre indépendance, la libre manifestation de vos regrets et de vos légitimes espérances.

Oui, de vos espérances ! car la nation n'a pas encore prononcé sur ses destinées, et seule, après tant de révolutions coupables, elle peut fonder le droit constitutionnel du pays.

Serait-ce donc calomnier le présent que de reconnaître que tout y est incertitude et obscurité, que les intérêts sont en proie à de continuelles alarmes ? N'avons-nous pas sous les yeux le spectacle navrant de rancunes, de faiblesses, de compromissions, d'efforts stériles, dangereuses agitations démagogiques. Or, sous ces confusions et ces impuissances se produit, lente ou rapide, la décomposition de toutes les forces sociales.

Ce serait une illusion funeste que de chercher le salut dans de nouveaux expédients temporaires ou dans des combinaisons équivoques. La France n'en obtiendrait ni crédit, ni sécurité, ni grandeur. La patrie ne peut plus supporter, sans mourir, les dissensions de ses enfants. Le devoir suprême des partis est de lui imposer leurs résistances et leurs ambitions, de solliciter respectueusement les hautes décisions de la volonté nationale, puis de se dissoudre ou de se réconcilier sous l'autorité salutaire du gouvernement définitif qu'elle aura créé.

L'ordre, cette liberté de tous, ne saurait désormais avoir d'autres assises. Si nous restons quelque temps encore sourds à cette grande vérité, nous y serons cruellement rappelés par les souffrances publiques.

Au nom de ces convictions, je fais appel à votre patriotisme. Dans cette lutte, mon nom est un symbole, ma candidature est celle d'un ami de l'exil et du malheur; elle se place sous la protection de votre foi politique,

elle s'adresse à la noblesse et à la fierté de vos sentiments.

Paris, le 19 janvier 1872.

EUGÈNE ROUHER.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles :

La gauche républicaine s'est réunie hier dimanche, à Paris. Le comité secret a été tenu pour la réunion. *Le Bien Public* croit cependant savoir qu'il n'y a été traité que des questions de règlement intérieur, questions soulevées à propos de la crise gouvernementale. La gauche républicaine a décidé d'établir à Versailles un cercle permanent, où les membres de ce groupe seront sûrs de se rencontrer et de pouvoir se converser dans les circonstances graves.

L'*Avener Militaire* annonce que la commission de la réorganisation de l'armée a repoussé par 18 voix contre 13 la substitution entre jeunes gens d'une même classe pour l'armée de terre, mais a décidé en même temps que ce système serait mis en vigueur pour l'infanterie de marine et pour les corps de troupe employés aux colonies.

M. Dezanneau, député de la Loire-Inférieure, agissant au nom de M. Cornulier-Lucinière, député du même département et de M. de Kermenguy, député du Finistère, vient d'écrire au *Paris-Journal*, que lui et les collègues ci-dessus nommés n'ont pas voté l'ordre du jour Bathie relatif au retrait de la démission de M. Thiers.

M. de Kerdrel écrit à la *Presse* pour dire qu'il ne doit pas être compté parmi les huit députés qui se sont levés contre l'ordre du jour de M. Bathie.

Les membres du conseil d'enquête sur les capitulations se sont partagés le dossier des pièces concernant la reddition de Metz. On pense, dit l'*Union*, que l'étude de ces documents et la discussion qui s'en suivra dureront au moins un mois.

M. de Serre, inspecteur des chemins de fer autrichiens, a été entendu par la commission d'enquête du 4 septembre. Sa déposition a duré quatre heures. Il a d'abord décliné le titre de commissaire extraordinaire qu'on lui a donné et déclaré qu'il n'était que secrétaire général de M. Freycinet, délégué au ministre de la guerre. Il a aussi protesté contre le caractère attribué à la dépêche relative à l'affaire Arbinet, il voulait qu'on jugât cet homme et n'a nullement donné ordre de le fusiller. Une autre accusation du même genre pesait sur M. de Serres, on le rendait aussi responsable de l'exécution d'un boucher, il a également protesté contre cette accusation, puis il s'est longuement étendu sur la campagne dans l'Est. (Expédition Bourbaki.)

La peste bovine et le suffrage universel.

La Société générale des agriculteurs s'est occupée de la peste bovine. La Société croirait volontiers à l'efficacité des mesures prises par le gouvernement... si elles étaient exécutées. Elle rend justice à la bonne volonté des agents de l'administration; elle doute de leur énergie.

Le rapport lu à la séance du 17 signale, outre l'ignorance et l'incapacité des maires, le fait de se tenir devant les administrés dont on cherche à capter le

suffrage : il faut ménager la réélection, dit le rapporteur, accusant ainsi le suffrage universel de servir efficacement à propager la peste bovine dans nos départements. Le rapporteur, M. Bouley, ajoute :

Les propriétaires se montrent parfois récalcitrants, ils veulent faire de la médecine là où il faut seulement de la police sanitaire.

Les maquignons, les revendeurs sont à l'affût des animaux contaminés, qu'ils achètent à vil prix et qu'ils revendent pendant qu'ils ont encore l'apparence de la santé. Voilà toute une commune infestée. Les vétérinaires n'ont-ils pas à se reprocher des certificats de complaisance ? Les administrations des chemins de fer font payer régulièrement les frais de nettoyage des wagons, mais on craint que le nettoyage ne soit pas toujours exécuté avec le soin nécessaire. Enfin les cordons de troupe établis sur quelques points n'ont pas toujours réussi à isoler complètement les lieux atteints par le fléau.

L'assemblée a émis, en résumé, les vœux suivants :

Que le gouvernement, en s'inspirant de ce qui a été fait à l'étranger, codifie et coordonne les anciens décrets, arrêtés du Parlement et règlements relatifs à la police sanitaire;

Que l'indemnité ne soit remise qu'après que le propriétaire de la bête abattue aura justifié de l'assainissement complet de l'étable;

Qu'une entente ait lieu avec le gouvernement de l'Allemagne à l'effet d'empêcher l'introduction de bêtes contaminées pour la nourriture du corps d'occupation;

Qu'il soit établi un service sanitaire international pour le bétail;

Enfin, que l'indemnité soit accordée aux propriétaires de moutons abattus pour avoir été atteints par la peste bovine.

L'Assemblée a rejeté, après une longue discussion, la proposition de mettre une partie de l'indemnité à la charge des départements et des communes.

L'intervention de la Société des agriculteurs auprès du gouvernement est d'autant plus importante, que le fléau qui dure depuis longtemps pourrait, malgré sa subtilité redoutable, être facilement limité et éteint en peu de temps. Ce n'est absolument qu'une affaire de police exacte et régulière. En quelques semaines, la Belgique s'est débarrassée du fléau.

Depuis le 3 de ce mois, disent les journaux belges, il n'a plus été constaté aucun cas de peste bovine en Belgique, grâce aux mesures promptes et énergiques qui ont été prises pour empêcher la propagation du mal et éteindre les foyers d'infection.

Les lieux où la maladie s'est déclarée continuent à être sévèrement surveillés; les travaux de désinfection et d'assainissement y ont été opérés avec le plus grand soin.

Cet exemple démontre que si le fléau se prolonge et s'accroît chez nous, lorsque les mesures ordonnées sont à peu près les mêmes dans les deux pays, c'est que leur exécution en France laisse beaucoup à désirer.

Le suffrage universel, nous le répétons, n'est-il pas un des principaux coupables ? Ne rend-il pas difficile et presque impossible l'exécution prompte, énergique et rigoureuse des mesures les plus indispensables à la salubrité et à la société agricole; le bon sens n'y contredira pas.